



NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/7068*
7 janvier 1966
FRANCAIS
ORIGINAL : RUSSE

LETTRE DATEE DU 5 JANVIER 1966, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES
SOVIETIQUES AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Se référant à votre note PO 230 SORH (I) du 29 novembre 1965, communiquant au Ministre des affaires étrangères de l'URSS le texte de la résolution 217 (1965) du Conseil de sécurité, datée du 19 novembre 1965, sur la situation en Rhodésie du Sud, la mission permanente de l'URSS a l'honneur de déclarer ce qui suit :

L'Union soviétique appuie pleinement les décisions prises par le Conseil de sécurité sur la question de la situation en Rhodésie du Sud et elle les mettra rigoureusement en oeuvre. Conformément aux dispositions des paragraphes 6 et 8 de la résolution du Conseil de sécurité en date du 19 novembre 1965, elle ne reconnaît pas le régime de Smith, et il va sans dire qu'elle ne lui a fourni et lui fournit aucune arme, aucun équipement ni aucun matériel militaire, de même qu'elle n'entretient aucune relation économique avec la Rhodésie du Sud.

L'Union soviétique, qui se fait une règle d'appuyer le mouvement de libération nationale des peuples, est entièrement solidaire du peuple Zimbabwe dans sa lutte légitime pour une véritable indépendance nationale, et elle est prête à coopérer avec les peuples africains pour lui fournir toute l'assistance possible à cet égard.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale de l'ONU.

(Signé) N. FEDORENKO

* Egalement publié sous la cote A/6232.